

BUREAU LOCAL

POUR FAMILLES MONOPARENTALES



BRUXELLES POUVOIRS LOCAUX
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

POURQUOI CE PROJET

Les mères seules sont le plus souvent multi-tâches et en surcharge mentale, elles gèrent tout à la fois - enfants, tâches domestiques, démarches administratives, travail ou recherche d'emploi - sans avoir le temps de chercher et trouver les bonnes informations ni les bons relais pour demander de l'aide ou faire valoir leurs droits. Un bureau local leur offrirait un point d'ancrage unique, où elles trouveraient toutes les informations, l'écoute, l'accompagnement social, administratif, juridique, un soutien psychologique, des (informations sur) les activités collectives pour elles et pour les enfants... Un lieu pensé pour alléger leur quotidien et reconnaître la monoparentalité comme un enjeu social et d'égalité.

La Maison des Parents solos de Forest est un parfait exemple d'inspiration pour ce type de projet (voir lien en fin de fiche).



PUBLIC CIBLE

(lié à la monoparentalité)

Familles monoparentales confrontées à l'isolement social, à la surcharge mentale et/ou à des difficultés administratives, financières, éducatives, juridiques, ou sociales



OBJECTIFS

- ✓ Créer un lieu de référence par commune, ou regroupant un maximum de trois communes, pour les familles monoparentales
- ✓ Leur offrir un accompagnement global (social, administratif, juridique, éducatif, psychologique)
- ✓ Rompre l'isolement par la mise en lien entre familles monoparentales, le soutien et la création d'activités et de réseau
- ✓ Informer, orienter et outiller les parents pour améliorer leur autonomie, leur bien-être et leur capacité à utiliser et faire valoir leurs droits
- ✓ Viser la reconnaissance institutionnelle de la monoparentalité comme enjeu spécifique d'égalité de genre

DESCRIPTION DU PROJET

Déployer un bureau local pour familles monoparentales, inspiré du modèle de la Maison des parents solos. Ce projet serait une initiative communale ou une association de plusieurs communes, et pourrait être prévu dans un centre culturel, une maison de quartier ou autre lieu communal adéquat.

Ce bureau prévoira un accueil pour les conseils, informations, orientation, réorientation et un accompagnement plus personnalisé.

Afin de rompre l'isolement et créer du lien, des activités collectives sont organisées (culture, ateliers, sport...)

L'empowerment, le soutien et le partage d'expériences permettront aux familles de retrouver une certaine autonomie et bien-être mental.

Le bureau local permettra un point de repère stable pour des familles souvent en manque de temps, d'organisation et à la situation disparates des différents lieux de soutien/informations en Région de Bruxelles-Capitale.

Contenu des ateliers :

- Accueil avec et sans rendez-vous
- Écoute active
- Aide administrative et sociale (logement, emploi, garde d'enfant, CPAS, dettes, séparation...)
- Orientation juridique et accompagnement dans les démarches liées à la coparentalité, aux pensions alimentaires, au droit familial
- Soutien psychologique ponctuel ou relais vers les structures professionnelles
- Ateliers collectifs : gestion du stress, parentalité, échanges de bonnes pratiques, sport, expression créative, entraide...
- Permanences thématiques avec partenaires : médiation familiale, planning familial, logement, emploi, santé mentale

- Espace enfants/garderie ponctuelle pour permettre la participation des parents
- Activités pour enfants de parents solos

CRITÈRES À PRENDRE EN COMPTE

- Accessibilité (proximité des transports en commun, quartier central)
- Horaires élargis et adaptés aux contraintes des parents solos (fin de journée, week-end pour ceux qui travaillent ou étudient)
- Lieu convivial, avec accueil bienveillant et tolérant
- Personnel formé aux réalités genrées de la monoparentalité et aux approches inclusives
- Collaboration active avec les autres acteurs locaux (services jeunesse, écoles, maisons médicales...)
- Dès la naissance du projet, concertation citoyenne et des familles concernées pour viser au plus juste les besoins





DURÉE

Structure permanente, idéalement une par commune, ou regroupant un maximum de trois communes adjacentes si celles-ci ne sont pas trop peuplées/en demande - avec ouverture minimum de 2 à 3 jours/semaine pour démarrer, et à adapter selon les besoins du quartier/commune/zone



NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES VISÉ

Très variable selon la taille de la commune, les quartiers, les besoins – moyenne de de 50 à 150 familles accompagnées par an, en individuel ou en collectif



LIEU

Espace communal, d'un CPAS ou d'une association – accessible et adapté à l'accueil des familles: maisons de quartier, centres PMS, locaux partagés avec d'autres services sociaux



PARTENAIRES

- Associations de soutien à la parentalité (Maison des parents solos, Vie Féminine, Ligue des familles...)
- Services sociaux communaux et CPAS
- Planning familiaux
- Centres PMS
- Juristes bénévoles ou de première ligne
- Écoles de devoirs, haltes-garderies
- Acteurs du logement, de l'emploi, de la santé mentale
- Écoles

ÉVALUATION

Données quantitatives : nombre de personnes accueillies, nombre d'entretiens individuels, participation aux activités

Données qualitatives :

- Questionnaires de satisfaction, groupes de parole, témoignages
- Statistiques sur les besoins (combien de demandes et détails sur l'accès aux droits, bien-être, isolement, santé, logement...)
- Impact: création de réseaux d'entraide, reconnaissance du projet par les acteurs locaux, augmentation des visites des familles, résolution des problèmes spécifiques (violence, emploi, etc.)
- Adaptabilité vu la permanence du bureau : prendre en compte les retours réguliers des familles pour ajuster l'offre au plus près de leurs besoins

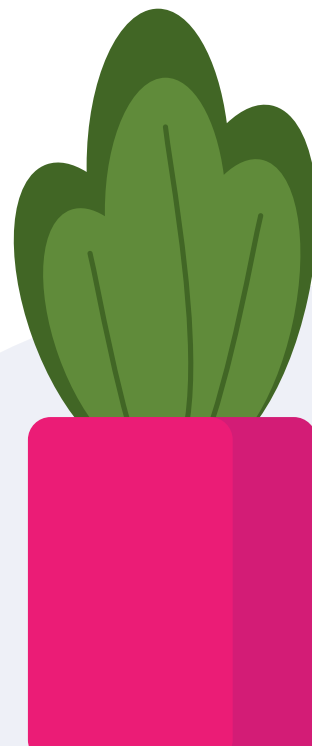
COMMUNICATION

- Affiches, flyers dans les lieux fréquentés par les familles (écoles, crèches, maisons médicales, CPAS...)
- Réseaux sociaux et site web communaux et des partenaires
- Diffusion des infos dans les salles d'attentes et lieux communaux publics
- Relai dans les associations et centres de santé et PMS
- Infos lors d'organisation d'événements/rencontres thématiques
- Diffusion systématique par les personnes travaillant dans les services sociaux, écoles, santé, etc.



BUDGET À PRÉVOIR

- Rémunération des personnes en charge de l'accueil et de l'accompagnement
- Location ou aménagement du lieu d'accueil
- Mobilier et équipements pour les enfants
- Frais de communication (affichage, flyers, conception du site web, brochures)
- Frais d'animation des ateliers collectifs
- Garderie et/ou espace enfants encadré
- Formation continue du personnel spécialisé





SERVICE PILOTE DE L'ACTION

Service Famille, Égalité des chances, Service Social, CPAS, Maison de quartier, Maison des femmes



LIENS ET INSPIRATIONS, BONNES PRATIQUES

- **Maison des parents solos de Forest :**
<https://maisondesparentssolos.be/>
- **Born in Brussels :**
<https://www.bornin.brussels/>
- **Les Relais Familles Mono** - Le guide des parents solos :
https://famillemonoparentale.wallonie.be/files/documents/20241217_CAFM_guide-Parents-solos-correctp16.pdf

